

# Conditions générales d'utilisation (CGU) du portail de l'urbanisme

#### Préambule

Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du Portail de l'urbanisme Pévèle Carembault et en particulier de l'espace utilisateur Particulier et Professionnel accessible depuis <a href="https://portailurbanisme.pevelecarembault.fr">https://portailurbanisme.pevelecarembault.fr</a>.

Ce téléservice permet à l'usager de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme et demandes de déclaration d'intention d'aliéner sous forme dématérialisée, à destination de l'une des 38 communes de la Pévèle Carembault.

#### Article 1 - Définitions

- Le « Portail de l'urbanisme » désigne l'espace sur lequel l'usager dépose son dossier.
- « Mon compte » désigne l'espace personnel permettant d'effectuer les démarches.
- « Particulier » désigne la personne physique
- « Professionnel » désigne la personne morale (notaire, architecte, ...) qui dépose le dossier pour le compte d'un tiers.
- Communes membres : les 38 communes de la Pévèle Carembault

# Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre la Pévèle Carembault, les communes membres et l'usager ainsi que les conditions applicables à l'utilisation de l'espace Mon Compte. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve des présentes CGU, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit.

En utilisant le portail de l'urbanisme, vous avez accès aux services suivants :

- Demande d'autorisations d'urbanisme (DAU) : CUa (information) ou CUb (opérationnel), DP, PC, PA, PD
- DIA

# Article 3 - Utilisation du téléservice

Si vous ne souhaitez pas utiliser ce service en ligne, vous pouvez effectuer votre démarche par courrier ou par dépôt direct, auprès de la commune concernée par la demande.

# 3.1 Création d'un compte

L'usager crée un compte particulier ou un compte professionnel en sélectionnant "Créer un compte" sur la page d'accueil du téléservice. La création du compte est soumise à validation par lien courriel pour un particulier ou par approbation du service gestionnaire pour un professionnel.

Une fois le compte validé, l'usager peut se connecter à son espace "Mon compte" et accéder à l'ensemble des démarches d'urbanisme proposées.

# 3.2 Modification de mon compte

Via son compte, l'utilisateur peut modifier les informations le concernant.

#### 3.3 Suivi des demandes

L'usager dispose, dans la rubrique "Mes Dossiers en cours" et "Mes dossiers terminés", d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées avec les 38 communes.

### 3.4 contrainte technique du Téléservice

L'usager peut déposer un certain nombre de pièces sur le Portail de l'urbanisme, dans le cadre de sa démarche DAU ou DIA.

Les formats de fichier acceptés sont :

Acrobat Reader ©: \*.pdf

Fichier image de type JPG, PNG

L'administration limite à 10 Mo le poids de chaque pièce transmise via le formulaire. Chaque pièce doit être transmise dans un fichier distinct.

Les fichiers doivent être de bonne qualité, lisibles (format déterminé, résolution).

Les navigateurs Firefox et Chrome sont à privilégier pour l'utilisation du service.

### 3.5 - Traitement des AEE et ARE

Les accusés de réception et d'enregistrement qui font suite aux dépôts sur le portail par les usagers sont transmis automatiquement.

Dans le mois qui suit le dépôt du dossier, la commune peut écrire à l'usager :

- soit pour avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires ;
- soit pour indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
- soit pour informer que votre projet correspond à un des cas où une autorisation tacite n'est pas possible.

L'accusé d'enregistrement électronique et l'accusé de réception électronique sont envoyés à l'adresse électronique qui a été communiquée.

# Article 4 - Responsabilités et garanties

#### 4.1 responsabilités de l'usager

L'usager est seul responsable des informations et données qu'il transmet sur le Portail. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'usager et sous son entière responsabilité. Il informera le service gestionnaire s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Ceux-ci se réservent le droit de le changer, de bloquer le Profil et de notifier l'utilisateur concerné.

Tous les documents déposés par l'usager sont sous la responsabilité de l'usager et garantie sans virus ni programme malveillant.

L'utilisateur doit impérativement préserver la confidentialité de son mot de passe et de son Identifiant afin d'éviter toute utilisation non autorisée par un tiers. L'utilisateur est informé qu'en cas de divulgation de son mot de passe à un tiers, il sera responsable de toutes les infractions aux présentes Conditions Générales d'Utilisation commises par ce dernier.

Pévèle Carembault ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage survenu en raison du manquement aux obligations de confidentialité incombant à l'utilisateur.

#### 4.2 responsabilités de Pévèle Carembault et des communes

Les Communes membres et Pévèle Carembault ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

Elles ne peuvent non plus être tenues responsables de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du Téléservice pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion, des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

Les mises à jour sont indiquées sur le Portail. La commune diffusera l'information par tout moyen qu'elle jugera nécessaire.

# Article 5 - Gestion des données à caractère personnel (RGPD)

Les données à caractère personnel collectées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Ces données sont collectées à des fins à la fois légitimes, nécessaires et ayant pour fondement les obligations légales issues des textes en vigueur ainsi que pour permettre les finalités suivantes :

- l'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme ;
- la création d'un espace personnel permettant les échanges entre le demandeur et l'administration le cas échéant ;
- l'établissement de statistiques conformément à l'article L. 423-2 du code de l'urbanisme.

Elles sont recueillies sur la base légale suivante :

- Article 6(a) du RGPD : Consentement
- Article 6(e) du RGPD : Mission d'intérêt public

En fonction de leurs besoins respectifs, les destinataires des données sont :

- le Guichet Unique

- Les agents de la Communauté de Communes de Pévèle Carembault du service Autorisation du Droit des Sols, ainsi que les agents des communes membres en charge de l'urbanisme
- Le service informatique de la Communauté de Communes de Pévèle Carembault
- Les services consultables de l'Etat ou privés devant donner un avis ou une prescription sur les dossiers d'urbanisme
- Les prestataires susceptibles de traiter les données pour le compte de la Communauté de Communes de Pévèle Carembault.

Ces données pourront être consultées par toutes personnes en faisant la demande dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs une fois la décision rendue.

Les informations recueillies par ce traitement seront conservées par la Communauté de Communes de Pévèle Carembault ou supprimées conformément à la règlementation en vigueur en matière d'archivage.

Aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est réalisé.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, selon la base légale, vous disposez des droits suivants sur ses données :

- Droit au retrait du consentement
- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit à l'effacement
- Droit à la limitation du traitement
- Droit à la portabilité
- Droit d'opposition

Pour exercer ces droits, adressez-vous au Délégué à la Protection des Données du Cdg59 à l'adresse suivante : <a href="mailto:rgpd@cdg59.fr">rgpd@cdg59.fr</a> ou par courrier à : Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord Saisine du Délégué à la Protection des Données 14 Rue Jeanne Maillotte CS 71222 59013 LILLE CEDEX Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via <a href="https://www.cnil.fr">www.cnil.fr</a>

#### Article 6 – Traitement des données abusives et frauduleuses

Les demandes abusives, notamment par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique, ou les envois à caractère frauduleux susceptibles de porter atteinte à la sécurité des systèmes d'information ne feront pas l'objet de récépissés par la commune, conformément à l'article L112-11 du code des relations entre le public et l'administration.

#### Article 7 - Règlement des litiges

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à le régler à l'amiable. A défaut, les autorités compétentes pourront être saisies.